

BELSENTES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 Avril 2022

Présents : Mmes BALTASSAT Francine, BLACHE Françoise, CHABAL Sylvia, CHIROL Laurence, FISCHER Hélène, REYNAUD Laetitia, RIBEYRE Nadia, ROZNOWSKI Monique,
Ms ARGAUD Lionel, BLANC Luc, BRESSO Dominique, CROS Christian, FAYARD Raymond, LADREYT André, VILLE Maxime.

Absents représentés : Mme ROSSITER Elisabeth donnant pouvoir à Mme ROZNOWSKI Monique, Mme DARTOIS Colette donnant pouvoir à Mme CHIROL Laurence, M.TEYSSEIRE – ALLIRAND Lucas donnant pouvoir à M. FAYARD Raymond et M. COCHE Olivier donnant pouvoir à M.FAYARD Raymond

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance débute à 19h.

Monsieur Christian CROS procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal de BELSENTES et procède à l'appel nominal des élus puis laisse la main à la doyenne, Madame Francine BALTASSAT, conformément aux règles d'instauration du conseil municipal.

Monsieur Raymond FAYARD est nommé secrétaire de séance.

Madame Francine BALTASSAT demande aux élus de se présenter pour le poste de Maire.

Une seule candidature a été déclarée : Monsieur Dominique BRESSO.

Madame Hélène FISCHER et Monsieur Maxime VILLE sont nommés assesseurs pour les votes.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur BRESSO se présente comme seul candidat au poste de Maire

Après passage à l'isoloir, les résultats sont les suivants :

Vote : POUR : 19 BLANC : 0

Il est ainsi élu Maire de BELSENTES à la majorité absolue.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de continuer l'administration de la commune avec 4 adjoints

Vote : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur BRESSO propose ainsi à l'Assemblée quatre adjoints :

- M.CROS Christian est proposé au poste de 1^{er} Adjoint de BELSENTES.

Nous procédons au vote.

Vote : POUR : 19 BLANC : 0

Monsieur CROS Christian est ainsi élu 1^{ère} adjoint de BELSENTES à la majorité absolue.

- Mme CHIROL Laurence est proposée au poste de 2^{ème} adjoint de BELSENTES.

Nous procédons au vote.

Vote : POUR : 19 BLANC : 0

Madame CHIROL Laurence est ainsi élue 2^{ème} adjoint de BELSENTES à la majorité absolue

- M.LADREYT André est proposé au poste de 3^{ème} adjoint de BELSENTES.

Nous procédons au vote.

Vote : POUR : 19 BLANC : 0

Monsieur LADREYT André est ainsi élu 3^{ème} adjoint de BELSENTES à la majorité absolue.

- M.VILLE Maxime est proposé au poste de 4^{ème} adjoint de BELSENTES.

Nous procédons au vote.

Vote : POUR : 18 BLANC : 1

Monsieur VILLE Maxime est ainsi élu 4^{ème} adjoint de BELSENTES à la majorité absolue.

ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur BRESSO propose à l'assemblée d'élire un seul maire délégué pour la commune historique de Saint-Julien-Labrousse afin notamment de pouvoir le suppléer sur la gestion de la commune déléguée en plus de ces fonctions de premier adjoint.

Nous procédons au vote.

Vote : POUR : 19 BLANC : 0

Monsieur CROS Christian est ainsi élu Maire délégué de Saint-Julien-Labrousse à la majorité absolue.

INDEMNITÉ DES ÉLUS

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux maires et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil DECIDE, à l'unanimité, de fixer :

- A la demande du maire son indemnité au taux de 31 % de l'Indice terminal de la fonction publique au lieu des 40,3% définis par l'article L2123-23 du CGCT
- L'indemnité du 1^{er} adjoint qui assure également les fonctions de maire délégué de Saint-Julien-Labrousse au taux de 21,4% de l'indice terminal de la fonction publique
- L'indemnité des adjoints au taux de 10,70 % de l'Indice terminal de la fonction publique

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré et dans la continuité des délégations antérieures le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De confier à Monsieur le maire les délégations prévues dans l'article précité.
2. D'autoriser le Maire à subdéléguer de telles attributions à ses adjoints.

DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS ET MAIRE DÉLÉGUÉ :

Les délégations seront fixées par arrêté conformément à celles adoptées antérieurement

DÉLÉGUÉS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET SYNDICALES :

Pas de changement dans les délégués, pour rappel :

- Communauté de communes Val'Eyrieux : les délégués titulaires (2 pour la commune) sont Dominique BRESSO et Monique ROZNOWSKI
- Commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la communauté de communes : Raymond FAYARD
- SEMLEER (Société d'économie mixte locale eyrieux énergies renouvelables) : Monique ROZNOWSKI
- Syndicat mixte eyrieux clair : Dominique BRESSO est titulaire et Monique ROZNOWSKI suppléante
- SICTOMSED : Luc BLANC et André LADREYT
- Parc Naturel des Monts d'Ardèche : Maxime VILLE titulaire et Nadia RIBEYRE suppléante
- Syndicat Départemental d'Energies: Dominique BRESSO titulaire et Maxime VILLE suppléant
- Ardèche Musique et Danse : Nadia RIBEYRE
- SIVU SAIGC : Maxime VILLE
- CNAS : Laurence CHIROL
- ONF : Christian CROS

DÉLÉGUÉS COMMISSION APPEL D'OFFRES ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Président : Dominique BRESSO

Membres titulaires : Christian CROS – Hélène FISCHER – Maxime VILLE

Membres suppléants : Colette DARTOIS - Luc BLANC - André LADREYT.

Compositions des commissions municipales.

Economie- tourisme : Le pilotage est assuré par Monique ROZNOWSKI

Vie sociale : Le pilotage est assuré par Maxime VILLE

Finances – budget : Le pilotage est assuré par Raymond FAYARD

Communication : Le pilotage est assuré par Nadia RIBEYRE

Vie scolaire, associations et animations estivales : Le pilotage est assuré par Laurence CHIROL

Voirie, terrains communaux : Le pilotage est assuré par Christian CROS

Bâtiment, urbanisme, environnement et développement durable :

Le pilotage est assuré par Raymond FAYARD

Plan communal de sauvegarde PCS : Objectif d'automne et de fin d'année 2022

Régularisation chemins : Le pilotage est assuré par André LADREYT